

à propos d'une question quelconque, la peine capitale, le drapeau et une foule d'autres choses y compris, qu'à l'égard de cette question. J'ai reçu plus de 1,500 lettres au sujet du service de livraison de cinq jours qui a été proposé. Il est vrai qu'environ 65 ou 70 p. 100 de ces lettres venaient des régions rurales, mais j'en ai reçu beaucoup des villes. Ces gens s'opposaient à l'abandon de la livraison le samedi. C'est là un point, je crois, que le ministre ferait bien de considérer beaucoup plus attentivement avant d'en arriver à une décision finale.

D'après les instances que j'ai reçues, il semblerait que les gens ne voient pas trop d'objections à l'augmentation des tarifs postaux si cette augmentation est justifiée. Par ailleurs, on l'a déjà souligné, la presse, quotidienne, hebdomadaire, bimensuelle et autre, proteste énergiquement car elle croit qu'elle sera forcée d'augmenter ses prix ou ses tarifs publicitaires. Nous savons, bien sûr, que c'est le public, qui en fin de compte payera la note. Le ministre va peut-être nous dire que même sans cette augmentation, le public paiera sous une forme ou sous une autre, puisqu'il faudra que le Trésor intervienne. A mon avis, le risque d'inflation est beaucoup plus grand si les frais de publicité sont payés par le public que si le Trésor doit combler le déficit du ministère des Postes. On peut contester cette thèse, évidemment, mais à mon avis, c'est ainsi que les choses se passent.

On a reconnu dans bon nombre de secteurs l'efficacité de notre service postal. Les postes canadiennes se sont révélées au cours des années un modèle d'efficacité par rapport aux services d'autres pays, notamment les États-Unis. Ce n'est plus vrai toutefois. Après avoir consulté bon nombre de députés, j'ai trouvé que nos conclusions se rejoignent. J'habite Woodstock et, depuis 15 ans, les lettres postées le soir à Ottawa sont distribuées le matin suivant dans ma ville. Depuis une année, cela se produit parfois, mais il arrive que les lettres soient distribuées trois ou quatre jours après. D'autres députés ont constaté exactement la même chose.

Le ministre propose une hausse des taux, tandis que l'efficacité du service diminue. Si les taux augmentent, j'espère que le ministère des Postes fonctionnera plus efficacement. Si pour une raison quelconque, le ministre ne veut pas déférer ce projet de loi à un comité

[M. Nesbitt.]

pour lui faire subir un examen détaillé—et je crois que ses fonctionnaires n'ont pas la compétence voulue pour le conseiller sous de nombreux rapports—j'espérerais alors qu'à un moment donné, peut-être dans six mois, il examinera à nouveau minutieusement la question. Le projet de loi sera sans doute adopté en temps voulu. Je lui recommande donc d'entreprendre une étude de toute la question plus tard, notamment en ce qui concerne les recommandations légitimes de personnes compétentes.

Il ne faudrait pas, à mon avis, écarter toute la question sous prétexte que certains se livrent à une sorte de politique mesquine. Le ministre constate, j'en suis sûr, que tous les députés à la Chambre ne s'adonnent pas toujours à ce jeu. La majorité des députés de tous les partis veulent, je crois, améliorer les conditions au pays.

Les députés sont saisis d'une proposition des plus désagréable, selon moi, du président du Conseil privé (M. Macdonald). En 15 ans à la Chambre, je n'ai jamais rien vu de tel. Nous apprenons qu'à moins d'adopter la loi sur les postes, nous n'aborderons pas le débat sur le budget et n'aurons naturellement pas l'occasion de revenir sur la mesure relative à l'agriculture. C'est pour le moins une déclaration extrêmement étonnante. Je remarque que le président du Conseil privé n'occupe pas son siège présentement. Je déteste formuler des remarques de cette nature en l'absence du ministre intéressé.

Comme le ministre des Postes semble hésiter à déférer le bill à un comité, il serait peut-être bon de voter sur l'amendement et de terminer l'étape de la deuxième lecture, puis à l'étape de l'étude en comité, nous aurons peut-être l'occasion d'obtenir certains renseignements. Même si nous préférons que le bill soit étudié par un comité permanent de la Chambre, au moins en comité plénier, nous pourrions peut-être obtenir quelques réponses à nos questions.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter brièvement l'amendement proposé au bill n° C-116 modifiant la loi sur les postes. Nous le savons tous, l'amendement dont la Chambre est saisie a pour objet de déférer ce bill au comité permanent des transports et des communications. Je l'appuie entièrement. Tous les